

Annexe 1

Sabatelli Francesca
Ch. de la Chièsz 11
1024 Ecublens

Cédric Weissert
Ch. Du Veilloud 60
1024 Ecublens

Ecublens, le 06 octobre 2013

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux ,

Chers collègues du Conseil Communal,

C'est avec grand regret que je vous annonce ma démission immédiate.

Mes engagements professionnels ne me permettent pas d'assumer ma présence auprès des assemblées.

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe forum pour l'excellent esprit de collaboration et de sa sympathie ainsi que l'accueil des autres groupes.

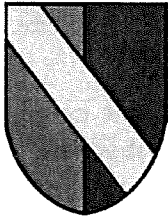
En vous souhaitant une bonne continuation, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Francesca Sabatelli

Sabatelli F

Copie - Président Forum - Hans-peter Guilbert

Copie - Atasol - Mme Annie Siegler - Reneus



Conseil communal
Ecublens VD

Interpellation à la Municipalité

Transformation de l'Auberge du Motty résiliation du bail à loyer des tenanciers.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipales et Municipaux,

Lors de la lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur la motion Alain Blanchoud préavis 13/2013, j'ai pu lire comme vous tous que le bail de l'aubergiste avait été résilié dans le but de la réalisation de ces travaux.

N'étant pas de la commission et n'ayant pas pu poser des questions à la Municipalité, je me suis alors approché de l'aubergiste afin de connaître les motifs et raisons de ceci mais aussi de savoir qui avait résilié le bail et pourquoi.

C'est alors que l'aubergiste m'a expliqué que c'était la gérance de la commune qui avait résilié le bail et pas lui !

Il m'a également informé que, selon les renseignements qu'il avait eus, l'Auberge du Motty serait fermée pendant la durée totale des travaux et que cette durée prévue était de 18 mois.

A mon sens, si l'auberge est fermée pendant 18 mois, l'aubergiste n'a plus qu'une seule solution : le dépôt de bilan. Sinon les associés n'auront pas le droit au chômage. Ces mêmes associés seront contraints de résilier les contrats de travail de tous les employés de façon collective, ce qui leur coûtera également un plan social pour le personnel tel que le prévoit l'article 335d à f du code des obligations.

Les pertes économiques seront gigantesques pour ces trois tenanciers et vraisemblablement pas supportables pour deux d'entre eux qui sont proches de la retraite. Sans compter que la perte économique il y aura pour notre Commune, les loyers de l'auberge ne pouvant plus être perçus.

Si l'auberge est fermée pendant 18 mois, il sera certainement à prévoir que cet établissement sera définitivement oublié de la plupart des clients et, quels que soient les tenanciers à la réouverture – les actuels ou de nouvelles personnes, la mission sera plus que difficile.

Et encore, je suppose qu'après les travaux gigantesques qui m'ont été expliqués le loyer va prendre l'assesseur dans la même proposition.

Ne serait-il pas possible de prévoir des travaux moins conséquents dans le restaurant, ce qui permettrait de certes devoir fermer quelques mois, mais de permettre ensuite à l'aubergiste d'exploiter son restaurant parallèlement au reste des travaux, en fermant peut-être la dalle et les escaliers qui mènent à l'étage.

Bref, comment trouver une solution pour que notre auberge communale puisse continuer à exister au centre du Motty ?

En effet, les restaurants dans notre ville ne pleuvent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, et détruire le travail de dix ans des tenanciers actuels me paraît être une injustice.

Pour rappel aux Conseillères et Conseillers communaux, le prédécesseur, Monsieur Piottet, avait demandé une baisse de loyer car le commerce devenait compliqué, ceci deux ans avant la remise. Dès leur arrivée, les nouveaux exploitants ont payé le loyer initial sans rabais. Pendant plusieurs années, ils ont dû remonter l'affaire avec leur clientèle, et maintenant que tous ces efforts ont été faits, il est fort dommage de les voir réduits à néant par une résiliation du bail par la Municipalité.

J'interpelle la Municipalité sur ce qui précède et la prie de repenser à ces travaux et d'imaginer un projet moins conséquent qui permettrait au tenancier de pouvoir continuer d'exercer. A Bussigny, lors de la rénovation de la grande salle et de l'auberge communale, la Municipalité avait trouvé des solutions pour minimiser la perte économique de leur aubergiste.

Je reste persuadé qu'avec de la bonne volonté, notre Municipalité doit pouvoir arriver à trouver des solutions moins radicales que celle de faire péricliter, voire même périr une affaire qui fonctionne au prix de louables efforts.

Je vous remercie de votre attention.

Mehdi Lagger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mehdi Lagger'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'M' and a long horizontal stroke at the end.



Ecublens VD, le 1^{er} novembre 2013

Type : Interpellation

Sujet : Installation d'une patinoire sur la place François Silvant

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs du Conseil et de la Municipalité,

Je vois ici que la Municipalité nous confirme ce qui avait été évoqué lors de notre dernier Conseil, à savoir l'installation d'une patinoire provisoire sur la place François Silvant. Je me pose plusieurs questions à ce sujet cependant et je me tourne donc vers Mme la Municipale en charge du dossier pour les poser.

1. Une telle installation ne nécessite-t-elle pas une mise à l'enquête?
2. J'aimerais savoir quel système est utilisé pour le refroidissement et l'entretien de la glace? Alors qu'Ecublens veut se profiler en Cité de L'énergie et cherche à avoir une situation énergétique durable en respectant des critères écologiques, je ne suis pas convaincu qu'une patinoire de ce type aille réellement dans cette direction. De plus, a-t-on étudié la portée du bruit potentiel d'une telle installation, en particulier par rapport aux riverains? Ceux-ci ont-ils été informés de manière plus précise?
3. Lors de l'utilisation normale en cours d'année, j'ai pu constater à quelques reprises que certaines dalles de la place se fissaient ou se cassaient. La résistance de la place pour une telle installation a-t-elle été étudiée? Pouvons-nous assurer que la patinoire ne va pas marquer durablement notre belle place toute neuve?
4. L'utilisation de la patinoire sera-t-elle payante? Si oui à quel tarif?
5. Qui sera chargé de l'exploitation de la buvette et de la location des patins? Est-ce que cela revient au personnel communal ou bien à la société installant la patinoire?
6. Pourra-t-on disposer de statistiques d'utilisation de la patinoire, selon les jours et les horaires?
7. Vous nous aviez assuré au dernier Conseil une communication sur les coûts de cette patinoire, or je ne vois rien ici à ce sujet, même si je pense que ce montant passe entièrement dans le fonds alloué aux animations. En effet, lors du dernier Conseil dédié au budget, nous vous avons accordé une espèce de blanc-seing de 100'000.- pour animations culturelles. Je déplore quelque peu la manière dont cela s'est passé puisque nous n'avons jamais eu entre les mains le calcul du pourquoi 100'000? Pourquoi pas 80'000 ou 120'000? Comprenez bien que ce n'est pas le principe du fonds pour animations que je mets en cause, bien au contraire, mais sa présentation et la méthode surprenante de fixer une somme ainsi de manière relativement arbitraire. Dès lors on attribue une part sans doute importante de ce montant à la patinoire en question sans que le Conseil ne puisse être informé auparavant ni même qu'il puisse se prononcer sur le bien-fondé ou non de cette patinoire. Nous ne savons d'ailleurs même pas si un appel d'offres a été fait, si plusieurs sociétés ont été contactées, ni quel est le prestataire retenu. Est-ce que d'autres solutions ont été étudiées, comme la "Like Ice" en plastique mais offrant les mêmes possibilités que la glace, tout en étant plus écologique?

Je vous remercie de votre attention.

Frédéric Huber



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 1^{er} novembre 2013

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Intéressement

Sujet :

Centre de jeunes - Ecublens

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai appris que le centre de jeunes a des soucis de fonctionnement et ceci depuis le début de l'été.

En effet, le délégué jeunesse n'est plus présent au centre et n'est plus joignable ni par téléphone, ni par e-mail et aucune communication par rapport à ce dernier n'a été faite.

De la même manière, nous avons appris que le centre a été fermé une partie des vacances d'automne sans que les parents des jeunes qui fréquentent ces locaux n'en soit avertis. Pour toute information, une pancarte a été apposée sur la porte.

Quelles solutions la Municipalité envisagent à l'avenir pour le bon fonctionnement du centre tout en sachant que cette institution est très importante pour les jeunes de la commune ?

Quelles sont les mesures que la Municipalité peut, à l'avenir, prendre afin d'améliorer la communication si l'un de ses services a des disfonctionnements ?

Nom, Prénom :

Thomas Appenzel

Signature :

Thomas Appenzel



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 1^{er} 11. 2013

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Vœux

Sujet :

place de garderie

Avec le délogement de la garderie Vanille-Chocolat dans les bâtiments de "l'Esplanade", notre commune perd 22 places que l'AJE-SA avait prévues de créer au nord de notre commune.

Tout en saluant le travail de la Municipalité par le sauvetage de "Vanille-Chocolat", je forme le vœu que la Municipalité mette tout en œuvre pour pallier à la perte de 22 places d'accueil de jour.

Nom, Prénom : Sophie Piller Bencheff

Signature : [Signature]

Адресе 40 6



25.11.2013